

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le **15 JUIN 2018**

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DEVE 63 - DFA Budget annexe du fossoyage - Compte administratif 2017.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du budget annexe du fossoyage délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 12,13 et 14 décembre 2016 et des 6, 7 et 8 juin 2017 ;

Vu la décision modificative n°1 du budget annexe du fossoyage délibérée par le Conseil de Paris lors des séances des 20, 21 et 22 novembre 2017 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget annexe du fossoyage rendu par le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date 22 mai 2018, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2017 ;

Sur le rapport présenté par Pénélope KOMITES au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe du fossoyage de la ville de Paris pour l'exercice 2017 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2017 ont été arrêtés à (décision modificative n°1) :	457.136,72 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	234.087,35 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2016 :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2017 ont été évaluées à (décision modificative n°1) :	457.136,72 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	129.976,93 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2016 :	267.136,72 euros

BALANCE

Dépenses :	234.087,35 euros
Recettes :	129.976,93 euros
Solde d'exécution 2017 :	- 104 110,42 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2017 :	163.026,30 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2017 ont été arrêtés à (décision modificative n°1) :	4.077.572,43 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	3.620.660,64 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2016 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2017 ont été évaluées à (décision modificative n°1) :	4.077.572,43 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	3.638.396,75 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2016 reporté :	330.301,43 euros

BALANCE

Dépenses :	3.620.660,64 euros
Recettes :	3.638.396,75 euros
Solde d'exploitation 2017 :	17.736,11 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2017 :	348.037,54 euros

Article 2 : Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 163.026,30 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R001) au budget supplémentaire de 2018.

Article 3 : Le résultat excédentaire de la section d'exploitation, d'un montant de 348.037,54 euros, sera reporté en recettes de la section d'exploitation (R002) au budget supplémentaire de 2018.

1^{er} Adjoint à la Maire de Paris



Bruno JULLIARD